



Formulaire d'adhésion

Association des citoyennes et citoyens de Tewkesbury (ACCT)

Mission

L'ACCT s'est donnée comme mission de :

- Contribuer à la conservation de l'environnement et à la protection du patrimoine naturel de Tewkesbury ;
- Prendre des actions pour protéger le paysage patrimonial de Tewkesbury et de la vallée de la Jacques-Cartier ;
- Voir à la conservation et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire de Tewkesbury.

Adhésion ou Renouvellement d'adhésion	Type de membre voir définitions plus loin
Je désire devenir membre (première fois) <input type="checkbox"/>	Membre actif <input type="checkbox"/>
Je renouvelle mon adhésion <input type="checkbox"/>	Membre associé <input type="checkbox"/>
Date : _____	Membre ami <input type="checkbox"/>

L'adhésion est valable un an, du 1^{er} mars au 1^{er} mars de l'année suivante, quelle que soit la date d'inscription.

Coordonnées

En cas de renouvellement, remplir seulement si différentes de la dernière adhésion

Prénom	Nom	
Adresse		
Code postal	Téléphone <i>Maison</i>	<i>Cellulaire</i>
Courriel		

Implication dans la communauté (facultatif)

Je désire m'impliquer dans l'un ou l'autre des comités : <input type="checkbox"/> Comité d'aménagement (territoire) <input type="checkbox"/> Dynamisons Tewkesbury <input type="checkbox"/> Comité des communications <input type="checkbox"/> Conseil d'administration	Je désire m'impliquer dans l'une ou l'autre des équipes : <input type="checkbox"/> Activités socioéducatives <input type="checkbox"/> Entraide communautaire <input type="checkbox"/> Jardins -Potagers -Embellissement <input type="checkbox"/> Marché communautaire <input type="checkbox"/> Rassemblements communautaires <input type="checkbox"/> Sentier à la rivière <input type="checkbox"/> Tewkesbury sportif : enfants et adultes
---	--

Paielement

ARGENT OU CHÈQUE

- Imprimer ce formulaire dûment rempli
- Joindre un 10\$ ou un chèque de 10\$ à l' de l'ACCT
- Déposer dans une enveloppe cachetée dans la boîte de l'ACCT à l'abri postal OU poster à l'ACCT 3405, route Tewkesbury, Stoneham-et-Tewkesbury, QC, G3C 2L5

Recruteur/e :

Date :

Formulaire d'adhésion

Définition du type de membre¹

Membres actifs

Toute personne intéressée aux buts et aux activités de l'ACCT peut devenir membre actif sur demande et acceptation par le CA s'il répond aux conditions suivantes :

- Avoir 18 ans et plus;
- Être résident sur le territoire d'action² de l'ACCT suivant le statut d'électeur aux élections municipales, qu'il soit propriétaire ou non;
- Satisfaire à toute autre condition adoptée par le conseil d'administration par voie de règlement.

Les membres actifs ont le droit de participer à toutes les activités de l'ACCT, d'être convoqués aux assemblées des membres, possède le droit de vote et d'élire des candidats au conseil d'administration.

Membres associés

Tout propriétaire de bien foncier situé sur le territoire d'action de l'ACCT mais qui ne réside pas sur le territoire d'action de l'Association ou sur un territoire contigu au territoire d'action de l'Association peut devenir membre associé à condition de souscrire aux buts et aux activités de l'ACCT.

Un membre associé a tous les droits d'un membre actif incluant celui d'être élu administrateur mais il ne peut être candidat à ce poste à moins que sa candidature soit proposée par écrit par au moins trois (3) membres actifs en règle. Cette candidature doit être transmise au secrétaire de l'ACCT trois jours fermes avant la tenue de l'assemblée prévue pour l'élection.

Membres amis de Tewkesbury

Toute personne qui partage les buts de l'ACCT mais qui ne réside pas sur le territoire d'action de l'ACCT, peut devenir membre amis de Tewkesbury. Les membres Amis sont invités à participer aux activités de l'ACCT et aux assemblées des membres. Toutefois ils n'ont pas droit de vote ni d'être élus au conseil d'administration.

¹ Selon les point 5, 6 et 7 des statuts et règlements de l'ACCT (www.acctewkesbury.com /statuts et règlements)

² Territoire d'action de l'ACCT : L'ACCT a comme territoire d'action la partie du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier compris entre les limites du Parc national de la Jacques-Cartier au nord jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier au sud ; il comprend aussi le secteur du lac Lagon. L'ACCT peut cependant s'impliquer à l'occasion dans des dossiers à caractère régionaux ou provinciaux dépassant ces limites.